

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 6 mars 2012 - 11h30

Maison de la Lozère à Paris

S'installer en Lozère

Campagne de communication
à destination des futurs
chirurgiens dentistes



Contact presse :

Elodie LEHNEBACH

Attachée de presse du Conseil général de la Lozère

04.66.49.66.07/06.84.95.87.33

elehnebach@c48.fr

ONCD
Ordre National
des Chirurgiens-Dentistes


lozère
LE DÉPARTEMENT

Le Conseil général lance une nouvelle campagne de communication pour lutter contre la désertification médicale

Dans la continuité de la campagne de communication lancée en 2008 par le Département sur la démographie médicale pour favoriser l'installation de jeunes médecins en Lozère, le Conseil général de la Lozère lance une nouvelle campagne de communication à destination des étudiants en chirurgie dentaire.

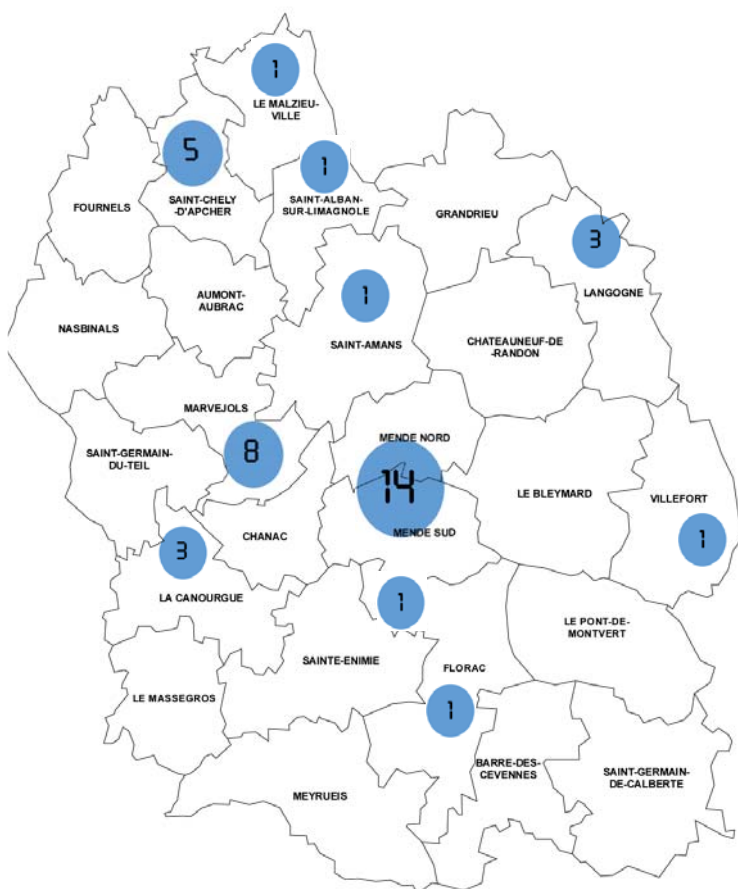
Objectif : sensibiliser les futurs dentistes à exercer en milieu rural, leur faire connaître la Lozère et les informer sur les aides et les dispositifs mis en place par le Conseil général pour accompagner ces futurs praticiens.

Le contexte

En France, un peu plus de 40 000 praticiens actifs ont été recensés par l'Ordre national des chirurgiens-dentistes. La densité de chirurgiens-dentistes est aujourd'hui de 64 pour 100 000 habitants.

En Lozère, ils ne sont que 36 praticiens pour 100 000 habitants (soit 36 praticiens sur l'ensemble du territoire). Leur moyenne d'âge est de 52 ans et d'ici 5 ans, une dizaine d'entre eux vont partir à la retraite.

La situation de la démographie médicale à court terme risque de poser problème quant à une couverture médicale efficiente au service des populations qui ont un droit d'accès aux soins quelle que soit leur localisation sur le territoire.



Répartition géographique des dentistes en Lozère en 2011

La situation :

36 chirurgiens dentistes en Lozère

Moyenne d'âge : 52 ans

Dix départs à la retraite prévus dans les 5 prochaines années

Pourquoi ?

Le vieillissement marqué de la profession serait consécutif à la mise en place d'un numerus clausus depuis 1971 et à la réduction du nombre de places ouvertes en deuxième année d'odontologie entre 1985 et 1995.

Avec plus de 90 % des chirurgiens-dentistes exerçant en cabinet individuel ou en tant qu'associés, la profession demeure très majoritairement libérale. Dans un contexte de libre installation des libéraux sur le territoire national, on observe une disparité importante entre le Nord et le Sud du pays d'une part et une concentration des chirurgiens dentistes dans les grandes agglomérations au détriment des zones rurales d'autre part.

Le principe

Des bourses attribuées par le Conseil général

Un accompagnement financier

Le Conseil général a pris la décision d'attribuer aux étudiants de 5ème et 6ème année de chirurgie dentaire des bourses mensuelles. L'objectif est double : sensibiliser les étudiants à l'exercice en milieu rural et leur donner le goût de s'installer dans un environnement propice à un épanouissement personnel et familial.

Il existe deux types de bourses :

La bourse de stage :

Lorsque que l'étudiant effectue un stage, le Département lui verse une aide financière de 400 euros par mois de stage effectué chez le praticien.

Cette bourse mensuelle est complétée par le remboursement des frais de déplacement entre la faculté et le lieu de stage.

La bourse d'engagement :

D'un montant de 700 euros mensuels, cette bourse est versée pendant la 5ème et la 6ème année d'étude. En contrepartie, l'étudiant s'engage, dès l'obtention du diplôme, à exercer son activité professionnelle en Lozère pendant une période minimale de 5 ans (sous peine de remboursement total ou partiel).



Un dispositif qui fait ses preuves....

La campagne lancée en 2008 auprès des internes en médecine générale porte ses fruits : déjà 8 étudiants en médecine ont signé une convention avec le Conseil général et 11 bourses de stage ont été accordées.

Quelques chiffres :

188 000 euros consacrés à ces mesures depuis 2008

3 installations à Saint-Chély d'Apcher, Langogne et Marvejols



Les actions du Conseil général

Dans le cadre du projet Lozère 2007-2013, le Conseil général de la Lozère se mobilise fortement à travers plusieurs dispositifs..

- Mesures incitatives en direction des internes de médecine générale et étudiants de 5ème et 6ème année de chirurgie dentaire : bourses de stage et bourses d'engagement.
- Accueil et suivi personnalisé des candidats potentiels à l'installation (avec leur famille) pour leur faire découvrir le territoire et les interlocuteurs sur le terrain (Ordre, élus, organisations professionnelles, ...)
- Actions d'informations et de sensibilisation auprès des étudiants afin de les inciter à venir s'installer en Lozère (participation à des séminaires spécifiques dans les facultés, participation à des congrès, ...)
- Identification des jeunes lozériens en faculté pour constituer un «réseau» de futurs potentiels praticiens, ayant un attachement particulier à la Lozère, et susceptibles de revenir s'y installer.
- Animation d'une page thématique sur Facebook
- Aides aux Communes ou Communautés de communes, pour la création de maisons médicales ou cabinets secondaires dans les bourgs centre.



Un travail conjoint du Conseil général, de l'Ordre et des professionnels de santé

Le Conseil général ne travaille pas seul : Au sein même de la Collectivité, deux directions suivent ce dossier à savoir la Direction de la Solidarité Départementale et la Direction de la Communication.

Elles travaillent en étroite collaboration avec l'Ordre Départemental des Chirurgiens Dentistes pour le suivi des effectifs en Lozère et la sensibilisation des étudiants et des professionnels.

Attirer les futurs dentistes

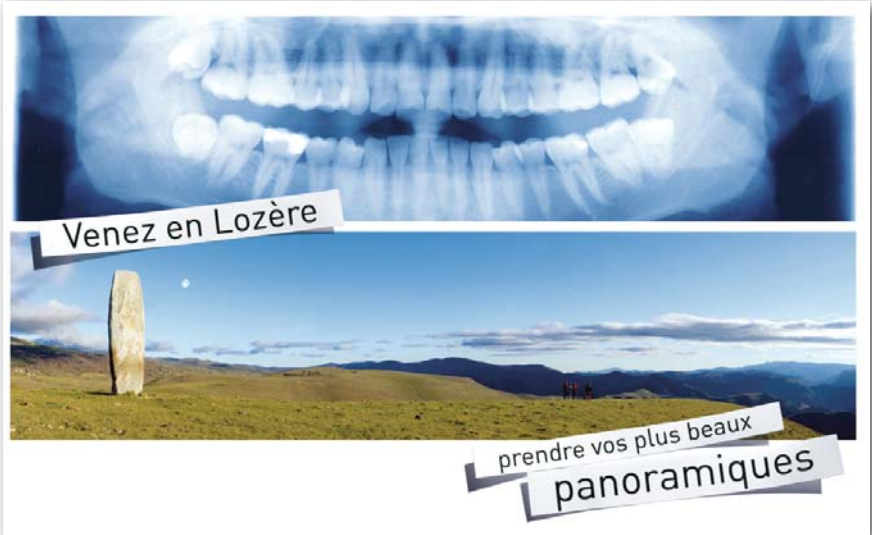
Les premiers outils de communication mis en place par le Conseil général

La campagne

Le visuel est signé Marc Guerra, graphiste lozérien.

Le service communication du Conseil général souhaitait une campagne qui interpelle la cible visée., les étudiants en chirurgie dentaire, et qui se démarque de ce qui peut se faire dans les autres départements.

Il joue donc sur les mots en utilisant le mot «panoramique», un terme à la fois professionnel et touristique. Ce menhir trônant là fièrement au milieu d'un superbe paysage, situé sur le plateau du Mont Lozère, rappelle également avec humour une dent au milieu d'une bouche.



Ce visuel a été décliné sous la forme d'une affiche, d'une brochure distribuée au public étudiants en chirurgie dentaire et d'autres outils de communication (magnets, roll'up...) pour les congrès et séminaires auxquels participera le Conseil général.



Couleurs Lozère

Les lozériens ont découvert ce nouveau dispositif mis en place par le Conseil général dans le n°13 de Couleurs Lozère Magazine.

Des actions sur le terrain

Les services du Conseil général iront, comme ils l'ont fait avec les internes de médecine générale, à la rencontre des étudiants en chirurgie dentaire.

La Lozère, c'est où ?

Petite présentation du territoire ...

Aujourd'hui ouverte et proche de toutes les grandes capitales régionales que sont Toulouse, Lyon, Clermont-Ferrand et Montpellier, la Lozère connaît un regain d'attractivité. Sa population augmente régulièrement depuis plus de 10 ans.



Population : 81 312 hab au 1er Janvier 2012 –
(Population totale municipale - Source INSEE)

Superficie : 5 168 km²
Densité : 15 hab / km²

25 cantons
24 communautés de communes
185 communes, dont 184 sont en dessous de
10 000 habitants
Plus de 2 000 hameaux

Préfecture : Mende 13 349 habitants.
Principales villes : Mende, Florac, Marvejols, St Chély-
d'Apcher, Langogne.

Ancienne province du Gévaudan, la Lozère dispose d'un riche patrimoine naturel et d'un environnement préservé. Ses paysages à couper le souffle lui ont valu, en 2011, d'être inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco pour sa partie Causses et Cévennes au sud (un tiers du département est ainsi classé).

Classée en zone de montagne, son altitude moyenne habitée de 1000 m est la plus haute de France.

Entre Massif Central et Méditerranée, la Lozère se situe au carrefour des régions Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône Alpes et Languedoc-Roussillon dont elle fait partie. Le département est desservi par l'A75 (gratuite entre Clermont-Ferrand, Béziers et Montpellier), la Rn 88 et la Rn 106.

La Lozère, entièrement classée en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Ce classement en ZRR permet aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer en Lozère (création ou reprise d'une activité) de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents :

- Exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les bénéfices : exonération totale pendant 5 ans puis exonération partielle pendant 3 ans.
- Exonération de l'impôt sur le revenu sur la rémunération perçue au titre de la permanence des soins (à hauteur de 60 jours par an).
- Exonération de la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle) : les médecins qui s'installent (ou reprennent une patientèle) peuvent bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle comprise entre 2 et 5 ans à compter de l'année suivant l'installation
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 2 à 5 ans (Exonération en fonction des délibérations prises par les collectivités locales).

Un cadre de vie exceptionnel

La Lozère ne se résume pas à ses paysages de carte postale...



Le Conseil général de la Lozère contribue à cette qualité du cadre de vie en étant un [partenaire privilégié des communes](#) notamment pour leurs travaux d'embellissement, mais aussi en gérant les espaces naturels sensibles, en protégeant la ressource en eau, en soutenant l'économie et en aidant à la variété des offres culturelles et de loisirs.

Il œuvre pour un meilleur accès aux soins (SDIS, télémédecine, démographie médicale) et pour le déploiement du très haut débit.